

## Régime frais de santé

des Détaillants, Détaillants-Fabricants et Artisans  
de la Confiserie, Chocolaterie, Biscuiterie

### Les avantages

- Un **accompagnement complet**.
- Une **simplicité** de gestion.
- Des prestations performantes à un **tarif négocié**.
- Une **souplesse des garanties** grâce au choix d'options.
- **Pas d'avance d'argent** pour certaines prestations grâce au tiers payant.
- Des **remboursements express**.
- Des **services en ligne**.
- L'accès à des garanties collectives, **sans considération d'âge ou d'état de santé**.

### !! Attention

Dans le cas où vous disposeriez déjà d'un contrat collectif frais de santé ayant des garanties supérieures auprès d'un autre organisme assureur, quelles que soient les garanties assurées **vous devez obligatoirement rejoindre le régime au 1<sup>er</sup> janvier 2010**.

C'est pourquoi, nous vous conseillons de résilier votre contrat sans tarder par lettre recommandée avec accusé de réception.

Retrouvez un modèle de lettre de résiliation sur :  
[www.chocalliance.fr](http://www.chocalliance.fr)

AG2R ISICA et la MAPA vous accompagnent dans la mise en place de **Choc'Alliance** au sein de votre entreprise, nos conseillers sont à votre disposition.

[www.chocalliance.fr](http://www.chocalliance.fr)

**N°Azur 0 810 664 664**  
PRIX APPEL LOCAL

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

#### MAPA

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables.  
Entreprise régie par le code des Assurances.

#### ISICA Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale,  
Membre du GIE AG2R.

## Régime frais de santé

des Détaillants, Détaillants-Fabricants et Artisans de la Confiserie,  
Chocolaterie, Biscuiterie



### La complémentaire santé de ma profession



# CHOC'Alliance

La complémentaire santé de ma profession

Les partenaires sociaux de la Convention Collective Nationale n°3224 des Détaillants, Détaillants-Fabricants et Artisans de la Confiserie, Chocolaterie, Biscuiterie ont désigné ISICA Prévoyance comme assureur et gestionnaire de votre régime frais de santé. Pour offrir une couverture plus large (conjoint, enfants, TNS) ISICA Prévoyance s'est associée à une mutuelle d'assurance, la MAPA.

L'objectif du régime Choc'Alliance est de compléter les remboursements du régime de base de la sécurité sociale pour les frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation... grâce à une complémentaire santé sur mesure.

## Bénéficiaires

Le régime "remboursement complémentaire de frais de soins de santé" est obligatoire pour l'ensemble des salariés liés par un contrat de travail et ayant 6 mois d'ancienneté dans la même entreprise.

## Financement et Cotisation

Au minimum, 50% de la cotisation du régime conventionnel du salarié sont pris en charge par l'employeur.

## Les régimes

Pour les salariés...

SALARIÉS	
OBLIGATOIRE	FACULTATIF
Régime de base 34 €/mois jusqu'au 31/12/2010	Option 1** : 10 €/mois
	Option 2** : 20 €/mois
	Option 3** : 25 €/mois

...conjoint et enfants<sup>(1)</sup>

CONJOINTS ET ENFANTS	
FACULTATIF	
Régime de base	Option 1
	Option 2
	Option 3

Pour les Travailleurs Non Salariés (TNS), leurs conjoint et enfants<sup>(1)</sup>.

CONJOINTS ET ENFANTS - TNS	
FACULTATIF	
Régime de base	Option 1
	Option 2
	Option 3

\*Cotisation Régime général.  
\*\* Le tarif des options est valable jusqu'au 31/12/2009.  
<sup>(1)</sup>Tarifcation en fonction de l'âge.

## Exemples de remboursements :

Selon la législation et les tarifs en vigueur au 01/01/2009 (montants exprimés en euro)

FRAIS RÉELS	BASE DE REMBOURSEMENT	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE*	RÉGIMES	REMBOURSEMENT COMPLÉMENTAIRE	RESTE À CHARGE*
<b>CONSULTATION CHEZ UN GÉNÉRALISTE DANS LE CADRE DU PARCOURS DE SOIN</b>					
35	22	14,40	BASE	9,90	10,70
			BASE + OPTION 1	17,60	3
			BASE + OPTION 2	19,60	1
			BASE + OPTION 3	19,60	1
<b>CONSULTATION CHEZ UN SPÉCIALISTE DANS LE CADRE DU PARCOURS DE SOIN</b>					
50	23	15,10	BASE	10,35	24,55
			BASE + OPTION 1	18,40	16,50
			BASE + OPTION 2	29,90	5
			BASE + OPTION 3	33,90	1
<b>DENTAIRE - COURONNE SPR50</b>					
750	107,50	75,25	BASE	215	459,75
			BASE + OPTION 1	268,75	406
			BASE + OPTION 2	376,25	298,50
			BASE + OPTION 3	438	244,75
<b>OPTIQUE - MONTURE</b>					
160	2,84	1,85	BASE	60	98,15
			BASE + OPTION 1	100	58,15
			BASE + OPTION 2	120	38,15
			BASE + OPTION 3	158,15	0
<b>OPTIQUE - VERRES MULTIFOCAUX (LPP 22 9 11 83) - VERRES TEINTÉS</b>					
150 x 2	7,32 x 2	4,76 x 2	BASE	100	190,48
			BASE + OPTION 1	162	128,48
			BASE + OPTION 2	190	100,48
			BASE + OPTION 3	220	70,48

\*Incluant la contribution forfaitaire laissée à la charge de l'assuré (Art. L.322-2 du code de la sécurité sociale).



## Les étapes de mise en place du régime

### Pour l'employeur

Vous recevrez à partir du 12 mai un kit "spécial adhésion", dans lequel vous trouverez votre contrat d'adhésion ainsi que votre guide employeur à conserver précieusement. Il sera accompagné des notices d'information salariés et ayants droit, ainsi que des bulletins d'affiliation. Vous recevrez également un kit TNS contenant un bulletin d'adhésion spécifique et la notice d'information.

L'entreprise devra retourner à l'aide de l'enveloppe retour les bulletins d'affiliation, dûment complétés, des salariés relevant du régime conventionnel obligatoire.

### Pour le salarié

Pour être affilié au régime conventionnel, le salarié devra après avoir reçu ses notices d'information remettre à son employeur le bulletin d'affiliation, y joindre les pièces justificatives demandées.

Afin de faire adhérer son conjoint et ses enfants à charge le salarié devra retourner, à l'aide de l'enveloppe retour, le bulletin d'affiliation dûment complété accompagné des pièces justificatives demandées.

### Pour le TNS

Vous pouvez prendre contact avec votre conseiller MAPA, ou retourner, grâce à l'enveloppe retour, le bulletin d'adhésion dûment complété en joignant les pièces justificatives demandées.

Dès réception des éléments complets, vous recevrez la carte tiers payant Terciane.



## Contact

Retrouvez toutes les informations sur Choc'Alliance : [www.chocalliance.fr](http://www.chocalliance.fr)

Ou appelez nous dès maintenant au... **N°Azur 0 810 664 664**

PRIX APPEL LOCAL

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.